

EPREUVE DE TERMINALE

Session 2012

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

Série S

Durée de l'épreuve

4 heures

Coeff : 3

Les calculatrices ne sont pas autorisées.

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1 à 12.

**Le candidat doit traiter UN des trois sujets d'histoire de la première partie
et UN des deux sujets de géographie de la deuxième partie.**

PREMIERE PARTIE

HISTOIRE

Le candidat choisit UN des TROIS sujets proposés

SUJET I

COMPOSITION

La décolonisation et ses conséquences

SUJET II

COMPOSITION

Institutions et fonctionnement de la V^e République

SUJET III

ÉTUDE D'UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE

L'Allemagne, un lieu de confrontation entre l'Est et l'Ouest de 1945 à 1990

Document 1. Carte de l'Allemagne entre juin 1948 et mai 1949

Document 2. Photographie prise durant la construction du mur de Berlin

Document 3. Caricature de Köhler sur les relations entre la RFA et la RDA (1956)

Document 4. Extraits de la déclaration du chancelier Willy Brandt au Bundestag (28 octobre 1969)

Document 5. Extraits du traité de Moscou du 12 septembre 1990

Première partie

Exploiter l'ensemble documentaire en répondant aux questions suivantes :

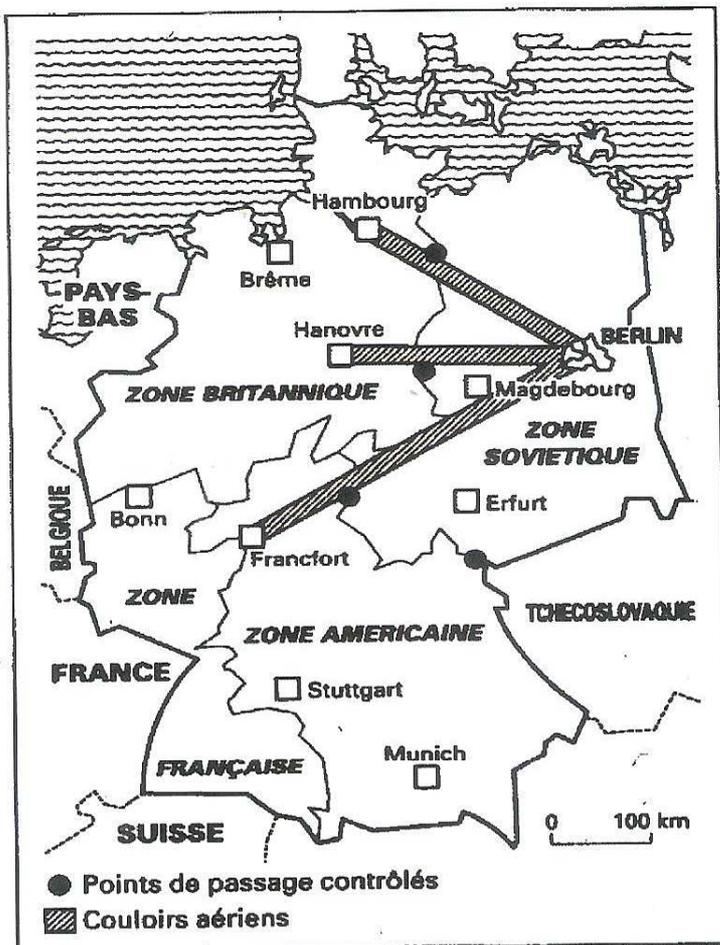
- 1) Quelle est la situation de l'Allemagne et de Berlin en 1948-1949 ? (Document 1)
- 2) Montrer que les crises de Berlin en 1948-1949 et en 1961 sont révélatrices de l'opposition Est-Ouest. (Documents 1 et 2)
- 3) Après avoir analysé la situation des deux Allemagne en 1956 (document 3), présenter et qualifier la politique de Willy Brandt en 1969 (document 4).
- 4) Que nous apprend le traité de Moscou sur la situation de l'Allemagne et sur l'évolution des relations internationales en 1990 ? (Document 5)

Deuxième partie

À l'aide des réponses aux questions, des informations contenues dans les documents et des connaissances, rédiger une réponse organisée au sujet :

L'Allemagne, un lieu de confrontation entre l'Est et l'Ouest de 1945 à 1990

Document 1. Carte de l'Allemagne entre juin 1948 et mai 1949



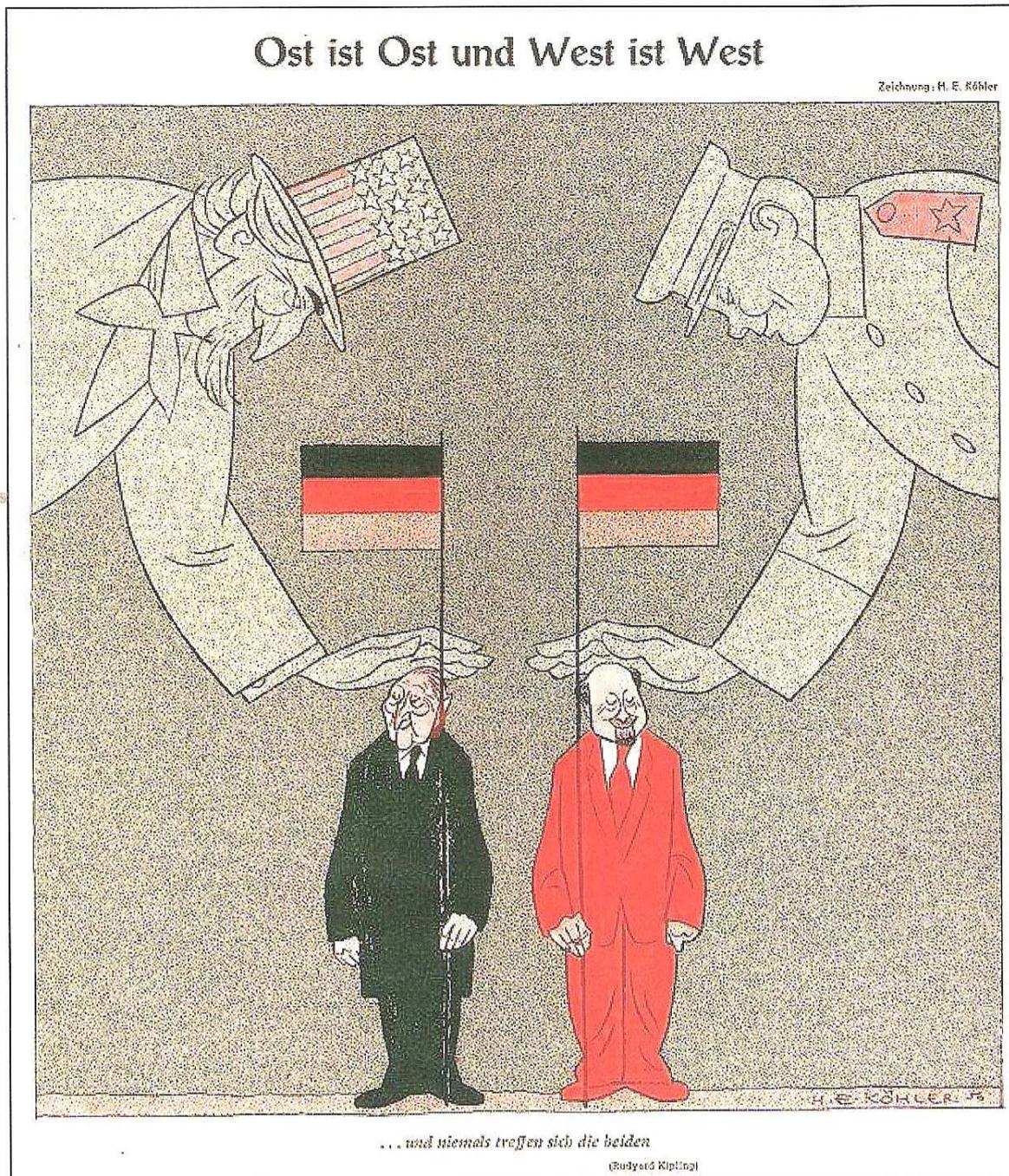
Source : d'après www.memorial-caen.fr

Document 2. Photographie prise durant la construction du mur de Berlin



Source : Presse und Informationsamt der Bundesregierung (BPA), <http://www.cvce.eu/>

Document 3. Caricature de Köhler sur les relations entre la RFA et la RDA (1956)



Traduction :

« Ost ist Ost und West ist West » : « L'Est c'est l'Est et l'Ouest c'est l'Ouest »

« ... und niemals treffen sich die beiden » : « ... et jamais les deux ne se rencontrent » (Rudyard Kipling)

Source : *Simplicissimus*. Hrsg. Iversen, Olaf ; R Herausgeber Hofner H., Herbert. 05.01.1957, Nr. 1. München.

Document 4. Extraits de la déclaration du chancelier Willy Brandt au Bundestag (28 octobre 1969) (1)

"La tâche de la politique pratique dans les prochaines années sera de sauvegarder l'unité de la nation en veillant à mettre fin à l'état de crispation actuelle qui caractérise les relations entre les deux parties de l'Allemagne...

Vingt ans après la fondation de la République fédérale d'Allemagne et de la RDA, nous devons éviter que les deux parties de la nation allemande ne deviennent de plus en plus étrangères l'une à l'autre, c'est-à-dire, par un voisinage ordonné, aboutir à une vie en commun.

Il ne s'agit pas seulement ici d'un intérêt allemand, car il a aussi son importance pour la paix en Europe et pour les relations Est-Ouest. Notre attitude – et celle de nos amis – à l'égard des relations internationales de la RDA dépend pour une bonne part de l'attitude de Berlin-Est...

Il ne peut être question que le gouvernement fédéral reconnaisse la RDA au sens du droit international. Même s'il existe deux États en Allemagne, ils ne sont pas pour autant des pays étrangers l'un pour l'autre ; les relations qu'ils entretiennent entre eux ne peuvent être que d'une nature particulière.

Se rattachant à la politique de son prédécesseur, le gouvernement fédéral déclare que la volonté d'aboutir à des accords valables sur la renonciation mutuelle au recours à la force, ou à la menace du recours à la force, s'applique aussi à la RDA.

Le gouvernement fédéral conseillera aux États-Unis, à la Grande-Bretagne et à la France de poursuivre énergiquement les négociations entamées avec l'Union soviétique sur l'allègement et l'amélioration de la situation de Berlin. Il ne doit pas être porté atteinte au statut de la ville de Berlin qui est placée sous la responsabilité spéciale des Quatre Puissances. Cela ne doit pas empêcher pour autant de rechercher des facilités pour la circulation à Berlin et vers Berlin... Il faut donner à Berlin-Ouest la possibilité de contribuer à améliorer les relations politiques, économiques et culturelles entre les deux parties de l'Allemagne."

(1) Bundestag : Chambre des députés

Source : Bulletin de l'Office de presse du gouvernement fédéral, <http://www.cvce.eu/>

Document 5. Extraits du traité de Moscou du 12 septembre 1990 (1)

Article 1^{er}

1. L'Allemagne unie comprendra le territoire de la République fédérale d'Allemagne, de la République démocratique allemande et de l'ensemble de Berlin. Ses frontières extérieures seront les frontières de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande et seront définitives à partir de la date d'entrée en vigueur du présent Traité. La confirmation du caractère définitif des frontières de l'Allemagne unie constitue un élément essentiel de l'ordre de paix en Europe.
2. L'Allemagne unie et la République de Pologne confirmeront la frontière existante entre elles par un traité ayant force obligatoire en vertu du droit international.
3. L'Allemagne unie n'a aucune revendication territoriale quelle qu'elle soit envers d'autres Etats et n'en formulera pas à l'avenir [...].

Article 4

1. Les Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, de la République démocratique allemande et de l'Union des républiques socialistes soviétiques déclarent que l'Allemagne unie et l'Union des républiques socialistes soviétiques régleront par traité les conditions et la durée de la présence des forces armées soviétiques sur le territoire de l'actuelle République démocratique allemande et de Berlin, ainsi que le déroulement du retrait de ces forces armées, qui devra être achevé à la fin de l'année 1994 [...].

Article 7

1. Les États-Unis d'Amérique, la République française, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques mettent fin par le présent Traité à leurs droits et responsabilités relatifs à Berlin et à l'Allemagne dans son ensemble. En conséquence, il est mis fin aux accords, décisions et pratiques quadripartites correspondants, qui s'y rattachent [...].
 2. L'Allemagne unie jouira, en conséquence, de la pleine souveraineté sur ses affaires intérieures et extérieures.
- (1) Le traité de Moscou est signé entre les deux Allemagne et les quatre vainqueurs de 1945.

Source : J.O.R.F. (*Journal officiel de la République française*), n° 99 du 26 avril 1991

DEUXIÈME PARTIE

GÉOGRAPHIE

CROQUIS DE GÉOGRAPHIE

Le candidat choisit UN des deux sujets proposés

Il réalise un croquis à partir du fond de carte fourni, accompagné d'une légende organisée.

SUJET I

L'Asie orientale : une aire de puissance en expansion

.....

Utiliser le fond de carte page 9/12

SUJET II

L'organisation du territoire des États-Unis

.....

Utiliser le fond de carte page 11/12